DEMANDE DE CARTE D'IDENTITÉ

Renouvellement de Carte d'Identité expirée

Tout citoyen Ethiopien ou personne d'origine Ethiopienne résident dans la juridiction

de l'Ambassade (France, Espagne, Portugal et Saint-Siège) peut demander le

renouvellement de sa Carte d'Identité. Le Service Consulaire de l'Ambassade se

charge des démarches sans rendez-vous.

Si la Carte d'Identité a expiré depuis plus de 6 mois, le demandeur doit produire une

note expliquant pourquoi il n'a pas demandé un renouvellement plus tôt.

La Carte d'Identité éthiopienne est valable 5 ans.

1. <u>Informations importantes</u>

• Toute demande doit être effectuée en personne auprès du service compétent

de l'Ambassade.

• L'Ambassade délivre des Cartes d'Identité avec prise des empreintes digitales.

• Les demandes pour des enfants âgés de moins de 14 ans sont exemptées de

la procédure des empreintes digitales.

Toute demande pour un enfant mineur (moins de 18 ans) doit s'accompagner

de deux copies d'un document établissant le lien de parenté direct (ex : certificat

de naissance).

• Le délai de traitement entre la demande et la remise de la Carte d'Identité peut

être de 3 mois.

La Section Consulaire peut demander des documents supplémentaires qui

doivent être fournis dans un délai de d'une semaine après réception de la

demande. Le refus de présenter ces documents entraine l'annulation de la

procédure de demande.

- Après annulation de la procédure, le demandeur doit faire une nouvelle démarche.
- Le Service Consulaire informe le demandeur lorsque la Carte d'Identité est disponible.
- La collecte de la Carte d'Identité doit être effectuée à l'Ambassade par la personne qui a effectué la démarche.

2. Pièces à apporter

- Deux exemplaires complétés du formulaire de demande de renouvellement de Carte d'Identité.
- Deux photocopies la Carte d'Identité à renouveler
- Deux photocopies du Passeport ou du Passeport délivré par le pays de naturalisation – ce Passeport doit être encore valide au moins 6 mois.
- Trois photos récentes format identité, en couleurs, de face sans lunettes, sur fond blanc avec noms et prénoms en lettres majuscules au dos de chaque photo.
- Un certificat affidavit signé attestant de la validité du statut matrimonial si le demandeur a reçu sa Carte d'Identité par mariage.
- Deux photocopies de la Carte d'Identité du demandeur principal si le demandeur a reçu sa Carte d'Identité par mariage.
- Deux photocopies d'un document officiel suivant, attestant de l'origine Ethiopienne. Documents acceptés :
 - Certificat de naissance ;
 - Passeport éthiopien ;
 - Décision de Justice validée par le Ministère des Affaires Etrangères (dossier d'héritage) ;
 - Certificat d'adoption validée par le Ministère des Affaires Etrangères ;

- Document validé par le Ministère des Affaires Etrangères confirmant l'origine Ethiopienne ;
- Document validé par le Ministère des Affaires Etrangères confirmant que l'un des parents ou grands-parents est d'origine Ethiopienne.
- Tout autre document officiel ayant valeur d'authentification.
- Si la demande concerne un enfant mineur (moins de 18 ans), deux copies d'un document attestant le lien de parenté direct (ex : certificat de naissance).

3. Coût

Les frais d'établissement de la Carte d'Identité sont communiqués par l'Ambassade.

Attention : des frais différents s'appliquent pour les renouvellements, selon qu'il s'agit

- d'un renouvellement de Carte d'Identité de 5 ans expirée ;
- d'un renouvellement de Carte d'Identité pour un enfant mineur (moins de 18 ans).

Ces frais ne sont pas remboursables.